9: Cantrelle MS37 Senegal

15e année AOÛT SEPT. 1960 numéro 4

YALE UNIV. OCT 18 1960

POPULATION

REVUE TRIMESTRIELLE
DE L'INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

SOMMAIRE

Louis HENRY. — Villes nouvelles et grandes entreprises : structure de la population.

Jean STOETZEL. — La maladie, le malade et le médecin : esquisse d'une analyse psychosociale.

Pierre RENOUVIN. — Démographie et relations internationales.

Jacques LAMBERT. — Croissance démographique et instruction dans les pays en voie de développement.

Pierre CANTRELLE. — L'endogamie des populations du Fouta Sénégalais.

Jean SUTTER. — Bilan de la politique néo-malthusienne en Suède (1939-1957).

CHRONIQUES

Notes et documents. — Bibliographie critique.

Informations.

[Title Page]

L'ENDOGAMIE DES POPULATIONS DU FOUTA SÉNÉGALAIS

L'étude de la démographie dans les pays d'Afrique noire a fait ces dernières années de grands progrès. Cependant, elle a dû souvent se limiter à des monographies, en raison de la diversité des groupes ethniques et de l'insuffisance des recensements statistiques.

Parmi les questions à étudier figure la consanguinité, souvent élevée dans ces régions et parfois responsable de la stagnation démographique ou d'un état sanitaire défectueux. C'est dans ce domaine que s'est orientée l'activité du Dr CANTRELLE *à l'Institut français d'Afrique noire. L'endogamie élevée des populations qu'il a étudiées retient particulièrement l'attention. Les résultats donnés ici concernent le Fouta sénégalais et doivent être suivis de données plus approfondies portant sur le Fouta Djallon.*

INTRODUCTION

Le fleuve Sénégal sépare la République du Sénégal de celle de Mauritanie. Sa moyenne vallée, orientée d'est en ouest, entre Dembakané en amont et Dagana en aval, constitue une région définie par l'histoire et la géographie : le Fouta Toro. C'est une longue bande alluviale de plus de 400 kilomètres de longueur sur une dizaine de kilomètres de largeur en moyenne, enserrée par deux régions semi-désertiques, le Sahara Mauritanien au Nord et le Ferlo du Sénégal au Sud. (Carte N° 1). A l'inverse de ces deux régions, où vit une population de pasteurs nomades, de densité très faible, la vallée fertile a concentré cultivateurs, pêcheurs et éleveurs, avec une densité relativement forte d'environ 20 habitants au kilomètre carré, vers l'aval, à 35 vers le centre et pouvant atteindre 50 en amont.

Comme la plupart des grandes vallées, c'est une zone de passage qui a dû, au cours des siècles précédents, brasser des populations d'origine variée, et l'on pouvait supposer que cette région d'apparence homogène, et dont l'Islam est l'unique religion, avait créé des conditions favorables à la panmixie [1].

(1) Panmixie : ensemble d'hypothèses utilisées en génétique de population pour la construction de modèles indiquant le mode d'évolution d'une concentration génique au cours du temps. Dans cette hypothèse générale, on postule que : la population est fermée; les mariages s'y font au hasard; la fécondité est identique pour tous les couples. Si dans ce cas, la population est illimitée, la fréquence des trois variétés de zygotes A/A, A/a, a/a (diallélie monohybride), reste constante de génération en génération (loi de HARDY-WEINBERG, *N.D.L.R.*).

[p665]

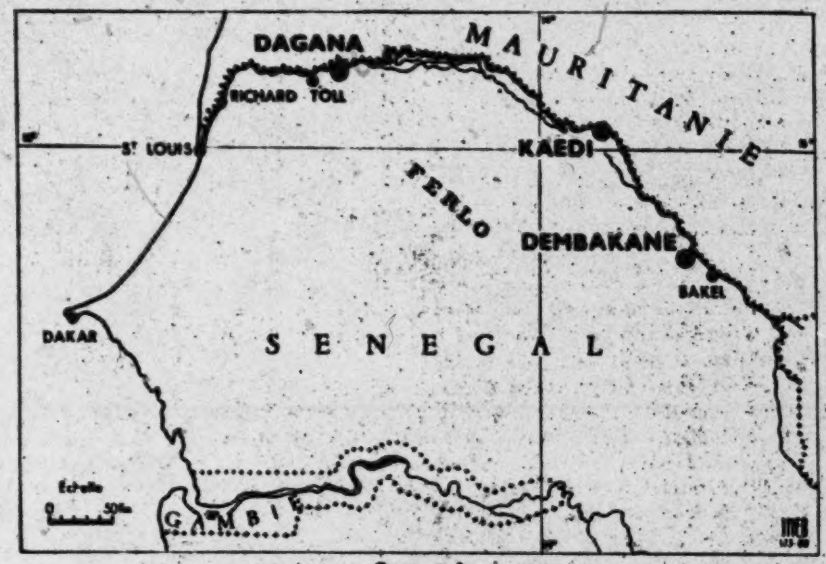

Carte n° 1.

La situation réelle est toute différente : le cloisonnement social entraîne une endogamie assez stricte, au niveau de l'ethnie et de la caste, endogamie renforcée par les mariages préférentiels et aussi la proximité résidentielle. Quelques auteurs [1] Sow [1], Gaden [2], M'Bow[3], ont déjà décrit les origines et les causes de ces différences locales ethniques et sociales et aussi les types de mariages, mais les observations quantitatives permettent seules de mesurer l'endogamie. Après avoir rappelé la méthode d'étude utilisée, nous indiquerons les principaux résultats de ces observations :

Méthode d'étude. En Europe, et notamment en France, la consanguinité et l'endogamie géographique ont été déterminées à l'aide de la fréquence des mariages du 3e au 6e degré inclus, c'est-à-dire surtout entre cousins germains ou issus de germains, et aussi en étudiant la distance entre les domiciles des futurs époux. Connaître la fréquence et les variations de ces faits, selon les époques et les régions, est possible grâce aux divers enregistrements qui existent depuis plusieurs générations (Sutter et Tabah [4] et [5], Sutter [6]).

En ouest africain, il est difficile de recueillir ce genre de renseignements que ne donnent pas les recensements administratifs normaux. La première étude quantitative de l'endogamie, réalisée par M. de Lestrange en Guinée, chez les Coniagui [7] a permis d'évaluer les dimensions de l'isolat, une femme

[1] Les chiffres entre tirets se rapportent aux références bibliographiques placées en fin d'article.

9: Cantrelle MS37 Senegal

pouvant choisir son conjoint parmi 400 à 450 hommes, mais sans préciser la fréquence des unions consanguines. Il s'agissait d'une population fermée et limitée à 8.000 personnes.

La population de la Vallée du Sénégal est, elle, beaucoup plus étendue et, en principe, non fermée. On a eu recours, dans son cas, à une enquête démographique par sondage au 1/10, qui a permis de connaître, en 1957, non seulement ses caractères classiques de structure (sexe, âge, ethnies, lieu de naissance, etc.) et de mouvement naturel (fécondité, mortalité), mais aussi des éléments susceptibles de préciser son degré d'endogamie, comme la caste et le degré de parenté de chaque union actuelle [8].

Dans cette région, la personne interrogée, la plupart du temps en public, ne fait aucune difficulté pour déclarer à quelle caste elle appartient. Celle-ci est d'ailleurs connue de tous les habitants du village et conserve une telle importance sociale que, si on demande à un enfant dans la rue : « Qu'est-ce que tu es? », il répond : « Je suis de telle caste ». Quant au degré de parenté des conjoints, une précédente étude chez les Peuls sédentaires du Fouta Djallon [9] avait montré qu'il était possible de l'obtenir, sans alourdir l'enquête démographique; les individus sont très au courant du fait dans les régions où les unions consanguines sont de coutume.

L'enquêteur demande si la femme est mariée avec un parent proche ou non, dans l'affirmative, si les conjoints ont le même grand-père ou la même grand-mère (4e degré), ou de quelle autre façon ils sont apparentés. 6.208 femmes mariées ont ainsi été interrogées, et pour corriger les erreurs d'observation possibles sur un tel échantillon, un contrôle a été fait sur un sous-échantillon de 382 couples sédentaires, en notant le nom des parents, grands-parents et éventuellement arrière-grands-parents. A ce stade, une incertitude demeure, mais celle-ci ne pourrait être levée que par l'établissement laborieux de généalogies. C'est pourquoi, en dehors des liens de parenté connus avec une précision suffisante, les proportions des mariages au 6e degré que nous indiquons plus loin, sont peut-être plus importantes en réalité.

Les Ethnies. La zone étudiée comprend 341.000 habitants répartis en 5 ethnies principales : Maure, Toucouleur, Peul, Saracolé, Wolof (tableau I). Les groupes ethniques sont individualisés par des caractères tels que le mode de vie, la structure sociale, la conscience de groupe, le nom que leur donnent les autres groupes, et la langue, sauf pour les Peuls et les Toucouleurs qui parlent la même langue, le Poular. A part les Maures, la population est groupée dans 5 villes-escales et 800 villages et communautés.

Les Toucouleurs forment la plus grande masse (187.000 personnes) et occupent le centre de la zone sur les deux rives. Le terme de Toucouleur désigne souvent improprement tous les habitants du Fouta Toro; nous l'entendrons ici comme les Toucouleurs se nomment eux-mêmes : Halpoularen (parlant la langue des Peuls), distincts des Wolofs, qui ont leur langue propre et des Sarracolés, qui parlent un dialecte mandé.

9: Cantrelle MS37 Senegal

En aval, la frontière entre Wolofs et Toucouleurs n'est pas nettement délimitée et plusieurs villages wolofs se sont établis en plein cœur du pays toucouleur, conservant leur particularisme ethnique. Ils sont considérés comme étrangers. Il en est de même en amont du côté saracolé.

Les Peuls vivent au milieu des trois groupes précédents et l'ethnie peul, dans la vallée du Sénégal, est elle-même composée de plusieurs nappes qui se sont répandues successivement dans toute la région. Les plus anciennes sont aussi les plus sédentarisées et les plus islamisées (Foulbé walo) et ont un mode de vie très proche de celui des Toucouleurs, avec lesquels il leur arrive de contracter des unions. D'autres, plus récemment venues (Foulbé Diéri), sont semi-nomades et cultivent seulement en hivernage les sables des collines qui bordent la vallée (Diéri). Au total 47.000 Peuls dans cette région, mais nous ne connaissons pas l'effectif de chaque nappe, elle-même divisée en lignages ou pseudo-lignages, relativement endogames. Ceux-ci, désignés par l'administration sous le nom de communautés, ont servi d'unités de recensement pour les Peuls, tandis que, pour les autres, cette unité fut le village. Ces communautés ont des emplacements souvent variables, en raison du caractère semi-nomade du mode de vie Peul, consacré principalement à l'élevage.

Parmi les 56.000 Maures, si quelques-uns d'entre eux (6.000) sont fixés dans les escales du fleuve, la majorité ne se rencontre que sur la rive mauritanienne et seulement une partie de l'année; ils y campent pendant la saison sèche, pour cultiver les terres d'alluvions (*walo*) et retournent, après la récolte, dans des campements situés parfois à plusieurs dizaines de kilomètres de là. Ces paysans sont, pour la plupart, des Haratines de race noire, c'est-à-dire d'anciens serfs des Maures, dont ils continuent à louer les terres.

Occupant une position assez marginale par rapport à l'ensemble des habitants de la vallée, ils ne seront pas étudiés ici.

TABLEAU I. — RÉPARTITION DE LA POPULATION DU FOUTA SÉNÉGALAIS SELON LES GROUPES ETHNIQUES

Ethnie	Effectif	Pourcentage
Toucouleur	187.000	51,8
Wolof	36.000	10,0
Saracolé	13.000	3,8
Peul	47.000	13,0
Maure	56.000	15,4
Divers	2.000	0,6
Total	361.000	100,0

Les groupes ethniques sont relativement endogames, car les mariages entre personnes d'ethnies différentes sont très rares, sauf peut-être, comme nous l'avons vu, entre Toucouleurs et Peuls (Foulbé walo). Les Toucouleurs

9: Cantrelle MS37 Senegal

forment le seul groupe entièrement contenu dans le Fouta, à part quelques fractions émigrées au cours de croisades religieuses dans le Macina, le Boundou et ailleurs.

Les autres ethnies ne sont chacune que le prolongement, dans la vallée, d'un groupe dont la masse occupe les régions voisines, les Wolofs dans la partie Nord du Sénégal, les Saracolés dans le Soudan occidental, les Peuls vers le Ferlo et l'Assaba. Mais chacune de ces ethnies est divisée elle-même en plusieurs populations : les castes.

Castes et condition sociale. Les castes, en effet, dressent une barrière matrimoniale, plus difficile à franchir que celle des ethnies. Le terme de caste est entendu ici dans le sens général de classe sociale, à caractère d'exclusive, et non dans le sens qu'on lui donne dans la vallée, où le terme est réservé aux castes artisanales.

La condition sociale sépare d'abord les captifs des hommes libres. Les captifs étaient considérés comme bien-meuble des maîtres et mariés par eux. Ils n'avaient pas droit de propriété, ni voix aux conseils de village, étaient astreints au travail servile. Cette condition ne peut être comparée à celle de l'esclave des deux Amériques d'autrefois, elle rappellerait plutôt celle du servage dans l'Europe du Moyen Age. Avant la suppression légale de cette coutume, un certain nombre de captifs avait déjà été affranchi, mais le préjugé vis-à-vis de ces gens demeure et ils constituent, en fait, la caste inférieure dans la hiérarchie sociale.

C'est le travail artisanal héréditaire qui distingue les hommes de castes proprement dits des autres : travail du bois, du cuir, du métal et du fil de coton. Cette distinction se transmet de père en fils, quel que soit le métier actuellement exercé. Un captif peut pratiquer le tissage, il n'appartiendra jamais à la caste des tisserands; inversement, un homme appartenant à la caste des bijoutiers peut être docteur en médecine et exercer la profession de médecin.

C'est le mariage qui distingue le plus nettement les barrières sociales dont l'enfant hérite par son père. Sans être rigoureusement un interdit, il existe un tel ostracisme qu'il est pratiquement impossible à un homme d'épouser une femme de caste inférieure, sans risquer de déchoir et de se mettre au ban de la société. Une exception : il arrive qu'un maître épouse sa captive, pour en avoir des enfants qui seront libres; la mère sera affranchie par ce fait, mais si l'union est stérile, la femme demeure dans sa condition servile.

Le système des castes est encore très vivace, en particulier chez les Toucouleurs et divise réellement les ethnies en populations partielles, moins nombreuses cependant que dans l'Inde.

La nature fonctionnelle des castes a entraîné au cours de leur histoire l'apparition d'une hiérarchie. Chez les Toucouleurs viennent en premier lieu les hommes libres (*rimbé*), n'appartenant pas aux castes de métier, et parmi

9: Cantrelle MS37 Senegal

eux, en tête, les *torobé* (singulier *torodo*). A l'origine, ce mot désignait en arabe, au Fouta Toro, un lettré, propagateur de l'Islam. C'est la classe dominante depuis la révolution islamique. Autrefois, de nombreux étrangers de pays voisins seraient venus suivre l'enseignement des marabouts, se fixer autour d'eux, et, grâce surtout à l'Islam se fusionner à cette caste, qui semble actuellement plus fermée, et dont l'hétérogénéité tendrait donc à diminuer.

La couche sociale qui vient au-dessous est celle du *tiédo* et du *thioubalo*. On pense que leurs ancêtres étaient les premiers occupants du sol, et ils ont conservé leurs traditions, le tiédo de paysan et le thioubalo de pêcheur. La caste des pêcheurs est assez fermée et possède elle-même sa hiérarchie avec ses captifs, ses hommes libres et sa dynastie.

La caste *tiédo* échangerait parfois des unions avec les pêcheurs et les *torobé*. Libres aussi, mais à un rang social inférieur, sont situées les castes de métier. Le nom de « gnégno », qui leur est donné en commun, indique un rapport de dépendance vis-à-vis des castes précédentes. Bûcherons (*labo*), forgerons (*bato*), cordonniers (*saké*) et tisserands (*mabo*) se marient, en principe, indifféremment entre eux. Par contre, les griots (*gaoulo*), spécialisés dans le chant des louanges, ne se marient qu'entre eux et parfois aussi avec les forgerons.

Enfin en bas de la hiérarchie sociale se trouve le groupe des captifs et anciens captifs. Il existe une distinction entre l'affranchi (*gallounké*) et le captif (*mathioudo*), mais ils sont en fait réunis par le même préjugé qu'ont vis-à-vis d'eux les autres castes.

La structure sociale des autres ethnies est du même type que celle des Toucouleurs, à l'exception de quelques particularités; par exemple, le *diawando* était, à l'origine, le suivant ou le courtisan des grandes familles Peuls et semble former actuellement une caste différenciée. La caste des pêcheurs n'existe ni chez les Peuls, car ils ne pêchent pas, ni chez les Wolofs qui peuvent tous pratiquer la pêche.

Si nous nous limitons à l'ethnie Toucouleur, la seule dont nous connaissions l'effectif dans la vallée, nous pouvons estimer l'importance numérique des divers groupes endogames et par conséquent le nombre de femmes parmi lesquelles une union est possible (tableau II). Pour certaines castes, peu nombreuses, comme celle des artisans, l'échantillon du sondage ne permet cependant qu'une approximation.

Quoi qu'il en soit l'examen des chiffres du tableau II révèle des différences numériques très importantes d'un groupe à l'autre puisque, pour chacun des 11 groupes, l'effectif total varie de 1.100 individus à 84.200, et celui des femmes âgées de 15 à 45 ans, de 250 à 18.700. Ce fractionnement des populations en isolats par le système des castes est particulièrement sensible au niveau des artisans où l'effectif moyen n'excède pas 2.000 personnes. Par ce mécanisme, une endogamie élevée se maintient qui détermine des phénomènes importants. On conçoit facilement, par exemple, que les phénomènes

9: Cantrelle MS37 Senegal

TABLEAU II. — EFFECTIF DES GROUPES ENDOGAMES TOUCOULEURS AVEC, POUR CHACUN, LEUR POURCENTAGE PAR RAPPORT À LA POPULATION TOTALE ET LE NOMBRE DES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 45 ANS

Caste	Effectif	%		Nombre de femmes de 15 à 45 ans	
Torodo	84.300	45,0	74,0	18.700	
Tiédo	13.700	10,0		7.150	
Thioubalo	32.300	17,2		4.150	
Diawando	3.400	1,8			
Laho	2.100	1,1	4,5	450	1.850
Saké	1.100	0,6		250	
Mabo	2.300	1,2		500	
Sadio	2.300	1,6		650	1.100
Gaoulo	2.100	1,1	1,1	450	
Gallounké	5.800	3,2	20,4	1.300	8.450
Malounda	32.300	17,2		7.150	
Total	187.000	100,0		41.900	

de dérive génétique [1] ont agi, au cours du temps, pour favoriser la disparition ou, au contraire, l'apparition de certains caractères morphologiques et leur maintien dans ces populations particulières.

La proximité de résidence. Les conditions précédentes s'aggravent du fait que le pays toucouleur s'étire sur une bande de terrain de 300 kilomètres environ; une si longue distance diminue forcément les chances de mariages entre individus de résidences éloignées, et l'effectif que nous venons d'indiquer se réduit donc à celui des villages environnants.

Ce fait est peut-être, en partie, la cause du regroupement dans certaines régions d'un groupe endogame peu nombreux comme celui des griots.

La distance joue en effet, comme dans tous les pays, un rôle essentiel dans les possibilités d'union. Nous n'étudierons pas ce phénomène ici, car, à l'intérieur d'une caste donnée, le rayon de mariage n'exprime pas réellement la probabilité d'une union entre deux personnes d'un domicile donné, puisque ce schéma est faussé par les mariages préférentiels. Cependant, en milieu rural, le recensement selon le lieu de naissance montre que 84,2 % des femmes de

(1) Dérive génétique : dans le cas d'une population à effectif limité, la fréquence d'un gène donné peut dériver au hasard, au cours des générations, dans le champ des valeurs possibles. Contrairement à ce qui se passe dans la panmixie, où cette fréquence reste constante (*N.D.L.R.*).

9: Cantrelle MS37 Senegal

TABLEAU III. — POURCENTAGE DES MARIAGES CONSANGUINS SELON LE DEGRÉ DE PARENTÉ DANS LES DIFFÉRENTES ETHNIES DE LA VALLÉE DU SÉNÉGAL.
VALEUR DU COEFFICIENT MOYEN DE CONSANGUINITÉ

Ethnie	Nombre de femmes interrogées	% de mariages consanguins selon le degré de parenté			Ensemble	Coefficient moyen de consanguinité $F \times 10^3$
		4e D	5e D	6e D		
Toucouleur	3.885	10,1	4,3	10,5	23,1	7,6
Peul	1.135	14,5	6,8	14,5	35,9	15,2
Wolof	731	10,1	7,1	13,0	30,2	9,5
Saracolé	276	16,8	2,2	10,9	29,9	12,7
Ensemble	6.208	11,3	5,0	11,3	27,6	8,7

15 à 45 ans, mariées pour la plupart, sont nées dans le village de leur domicile. Les hommes dans la majorité épousent donc des femmes de leur propre village.

Les mariages préférentiels. A la probabilité d'unions entre individus de degré de parenté proche, dans des groupes aussi restreints, s'ajoute la préférence pour ces mariages mêmes, ce qui prolonge le système endogamique des castes. Mais si l'ethnie et la caste déterminent un choix négatif, certains mobiles entraînent, au contraire, un choix positif, dont le principal est la préférence coutumière pour les unions entre parents de degré proche, en particulier entre cousins germains. L'enquête a montré que, dans l'ensemble de la zone étudiée (Maures Haratines non compris), la proportion des mariages des 4e, 5e et 6e degrés s'élève à près de 28 % de l'ensemble. Ce chiffre varie suivant les ethnies comme l'indique le tableau III:

Le pourcentage des mariages entre cousins germains (4e degré) s'étale, en effet, entre 10,1 chez les Wolofs à 16,8 chez les Saracolés; entre cousins de degré inégal (5e degré) le pourcentage va de 2,2 chez les Saracolés à 7,1 chez les Wolofs et entre cousins germains (6e degré) de 10,5 chez les Toucouleurs à 14,5 chez les Peuls. Chez les Toucouleurs et les Peuls, il y a pratiquement autant de mariages entre cousins germains qu'entre cousins issus de germains : 10,4 % contre 10,5 % d'une part, 14,5 % et 14,5 % d'autre part. Seuls les Wolofs ont plus de mariages entre cousins issus de germains 13 % contre 10,1 %. Chez les Saracolés, les unions plus nombreuses entre cousins germains (16,8 %) qu'entre cousins issus de germains (10,9 %) confirment ce que l'on connaît de la cohésion familiale dans ce groupe.

A l'intérieur de chaque ethnie, la fréquence des mariages consanguins varie plus sensiblement selon les castes. Sur le tableau IV, nous avons rassemblé les nombres absolus des mariages consanguins et leurs pourcentages dans les quatre castes principales des Toucouleurs. Le pourcentage de ces mariages

9: Cantrelle MS37 Senegal

TABLEAU IV. — NOMBRES ABSOLUS DES MARIAGES CONSANGUINS ET LEUR POURCENTAGE DANS LES PRINCIPALES CASTES TOUCOULEURS VALEUR DU COEFFICIENT MOYEN DE CONSANGUINITÉ

Caste	Nombre de couples interrogés	Mariages consanguins			Ensemble		Coefficient de consanguinité $F \times 10^3$
		4e D Nombres	5e D Nombres	6e D Nombres	Nombres	%	
Torobé	101	15	6	14	35	35,6	10,9
Pêcheurs	56	8	4	6	18	32,2	8,3
Artisans	27	7	1	4	12	44,4	13,6
Captifs	93	6	0	4	10	10,7	4,2

varie de 10,7, chez les captifs, à 44,4 chez les artisans; le chiffre s'élève chez les pêcheurs à 32,2 et 35,6 chez les Torobé. La proportion relativement faible observée chez les captifs (10,7 %) est due au fait que ceux-ci provenaient de régions différentes, selon le hasard des guerres, mais révèle qu'ils ont cependant adopté la coutume des maîtres.

Le caractère coutumier de ces mariages est illustré par le fait que certains types d'unions entre cousins sont préférés à d'autres. Le nombre des mariages du 4e degré dont nous avons relevé le type, bien que faible (47), tend cependant à confirmer la préférence pour les mariages avec la fille, soit du frère de la mère (19) soit du frère du père (15), plutôt qu'avec la fille de la sœur de la mère (8) ou de la sœur du père (4). Ces mariages consanguins représentent la forme la plus étroite de l'endogamie. D'autres reflètent la même tendance, mais se pratiquent dans un cadre plus large : lignage, clan, dont nous n'avons pu évaluer l'étendue. Il existe aussi des unions traditionnelles, entre deux ou plusieurs familles, qui se perpétuent de génération en génération.

L'endogamie actuelle. Les résultats observés dans la vallée du Sénégal ne peuvent être étendus à la zone sahélo-soudanienne et moins encore à tout l'ouest africain. Des études analogues, actuellement en cours, nous feront bientôt connaître si la situation est comparable dans d'autres régions du Sénégal et du Soudan.

Dans la vallée, la fréquence des mariages du 4e au 6e degré inclus, se range parmi les plus élevées jusqu'ici observées dans le monde. FREIRE-MAIA, en 1957 [10], a rassemblé les données sur ce point, puis SERRA et SOINI en 1959 [11], dans cette même revue. L'instrument de mesure qui donne la meilleure représentation du degré d'endogamie dans une population est le coefficient moyen de consanguinité [1]. Sa valeur, multipliée par 1.000, a été rapportée

[1] Le coefficient moyen de consanguinité d'une population représente la probabilité pour que deux loci homologues d'un individu, pris au hasard dans la population considérée, soient identiques. Deux déterminations analogues existent dans la littérature génétique : le coefficient F de WRIGHT et l'a de BERNSTEIN. Pour plus de détails, voir : SERRA et SOINI, *Population*, 1959, p. 70-72 (*N.D.L.R.*).

9: Cantrelle MS37 Senegal

ici dans les tableaux III et IV, pour chacune des populations partielles étudiées. Elle est un peu plus faible qu'on aurait pu prévoir d'après la fréquence des mariages consanguins. S'il existe, en effet, un nombre non négligeable de double-cousins parmi les conjoints, il s'y trouve aussi un nombre important de cousins issus de demi-frères ou demi-sœurs. Près de la moitié des unions consanguines intéressent des individus de cette catégorie, à cause de la fréquence des unions successives et simultanées (polygamie).

Pour l'ensemble des ethnies étudiées (tableau III), sa valeur atteint 8,7 et pour chacune des ethnies particulières : Toucouleurs 7,6; Wolofs 9,5; Peuls 12,2; Saracolés 12,7. Pour les castes Toucouleurs (tableau IV), on trouve les valeurs suivantes : captifs 4,2; pêcheurs 8,2; *torobé* 10,9; artisans 13,6.

Comparaisons avec d'autres pays. Le coefficient le plus élevé trouvé à ce jour : 24,08, (ISHIKUNI et Coll., 1960, [12]) intéresse une île japonaise, Hosojima, peuplée de 125 habitants, qui représente donc un très petit isolat et ne relève que de l'anecdote par rapport aux conditions démographiques dans lesquelles vivent la plupart des populations humaines.

Pour apprécier le haut niveau endogamique de la vallée du Sénégal, soulignons qu'on ne trouve qu'au Brésil des chiffres analogues pour la période contemporaine (FREIRE-MAIA, 1957 [13]) : diocèse d'Œiras dans l'état de Piaui : 9,67 pour 1.931 mariages en 1954; diocèse de Petrolina dans l'état de Pernambouc : 8,3 pour 3.063 mariages en 1950, etc. Ces chiffres sont exceptionnels pour ce pays. Très fréquemment la valeur du coefficient, dans chaque diocèse, est inférieure à 1.

Même les castes de l'Inde ne fournissent pas de chiffres comparables : 1,3 chez les Desasth Rigvedi Brahmanes; 2,8 chez les Gaud Saraswat Brahmanes; 6,35 chez les Mahrattes. Ni même une tribu fermée comme les Ramah Navaho, aux Etats-Unis : 6,6. Au Japon, où persiste une forte endogamie, les chiffres trouvés jusqu'ici s'étalent entre 2,8 et 3,6.

Dans les pays d'Europe, depuis que s'est produit l'éclatement des isolats, la valeur du coefficient est partout inférieure à l'unité. Dans les départements français, elle varie à l'heure actuelle entre 0,1 et 0,9.

Pour les populations africaines, les données sont encore fort rares. A notre connaissance seul ROBERTS, 1956 [14], a donné des chiffres intéressant trois groupes Dinka de la vallée du Nil, au Soudan : 1,53, 0,96, 0,49. Ces chiffres sont très éloignés de ceux de la vallée du Sénégal. Cependant TANNER, 1958, [15], dans une communauté islamique du Tanganyika, a trouvé un taux de mariages entre cousins de 37,8 %, ce qui doit correspondre à un coefficient moyen de consanguinité voisin de ceux rapportés ici.

Évolution. L'imprécision des connaissances historiques ne permet pas de dire si l'état endogamique décrit a toujours été aussi important, mais on peut supposer que la situation présente se modifiera dans les années

9: Cantrelle MS37 Senegal

à venir. Plusieurs facteurs pourraient jouer un rôle dans une évolution vers l'exogamie, citons les migrations, la dimension des familles, les barrières sociales.

Le rôle des migrations est négligeable ici, car si des Wolofs et des Saracolés sont venus créer quelques villages d'étrangers au sein du pays Toucouleur, le Fouta est maintenant un pays de forte émigration vers les centres urbains comme Dakar. La dimension moyenne des familles s'accroîtra vraisemblablement à cause de l'augmentation de la durée moyenne de vie, ce qui tendrait à accroître les possibilités des mariages consanguins. Plus importants sans doute, que les deux précédents seront les facteurs de diminution de l'endogamie par la dissolution des barrières sociales, bien que le préjugé des mésalliances semble aussi vivace que le genre humain.

Brusque ou progressive, cette révolution sociale se produira tôt ou tard, favorisée par la scolarisation, le développement des moyens de communications, l'émancipation de la femme et aussi de l'homme, car ce sont souvent les parents qui choisissent l'épouse plutôt que le futur conjoint.

On note d'ailleurs chez les Wolofs une proportion de mariages consanguins plus faible dans les escales que dans les villages.

Comme en Europe, mais par des causes différentes, cette évolution aboutirait à « l'éclatement des isolats », les frontières sociales et ethniques se reportant à celles de la nation.

CONCLUSION

L'enquête démographique par sondage, pratiquée dans la vallée du Sénégal, a permis d'y mesurer l'endogamie à partir de la fréquence des mariages consanguins et du coefficient moyen de consanguinité. Les chiffres obtenus sont, de loin, les plus élevés que l'on connaisse jusqu'ici, pour des populations de cette importance numérique. Cette particularité fait que les populations intéressées évoluent dans des circonstances biologiques très spéciales, qui ne sont pas sans retentir sur leur état démographique. (Voir SUTTER [16]). Une recherche dans ce sens se poursuit.

L'aspect génétique de la situation ne doit pas non plus être méconnu et les anthropologues intéressés par le mécanisme de différenciation des types humains, trouveront là matière à prendre en considération l'intervention d'un facteur aussi important.

Pierre CANTRELLE
(*Institut Français d'Afrique Noire*, DAKAR)

9: Cantrelle MS37 Senegal MS3/1

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

113

1. Soh Siré Abbas. — Chroniques du Fouta Sénégalais. Traduit et commenté par M. Delafosse et H. Gaden. Paris, *Leroux*, 1913, 1 vol. in-8°, 328 p.
2. Gaden H. — Proverbes et Maximes Peuls et Toucouleurs. Paris, *Institut d'Ethnologie*, 1931, 1 vol. in-8°, 368 p.
3. M'Bow A. M. — Enquête préliminaire sur les villages de Gaya (Subdivision de Dagana); Dembakané (Cercle de Matam); Sénoudébou (Cercle de Tambacounda); Territoire du Sénégal. Service de l'Éducation de base du Sénégal, 1954, 3 fascicules ronéotypés, 64, 43 et 34 p.
4. Sutter J. et Tabah L. — Fréquence et répartition des mariages consanguins en France. *Population*, 1948, *3*, 607-630.
5. Sutter J. et Tabah L. — L'Évolution des Isolats de deux départements français : Loir-et-Cher, Finistère. *Population*, 1955, *10*, 645-674.
6. Sutter J. — Évolution de la distance séparant le domicile des futurs époux. *Population*, 1958, *13*, 228-258.
7. De Lestrange M. — Pour une méthode socio-démographique (étude du mariage chez les Coniagui et les Bassari). *J. Soc. Africanistes*, 1951, *21*, 97-109.
8. La démographie du Fouta Toro (Toucouleurs et Peuls). Mission socio-économique du fleuve Sénégal (MISOES). Document de Travail ronéot. 82 p., 30 tabl., 15 graph. *Service Statistique F.O.M.*, Paris 1959.
9. Cantrelle P. et Dupire M. — L'Endogamie des Peuls du Fouta Djallon (A paraître).
10. Freire-Maia N. — Inbreeding Levels in Different Countries. *Eugen. Quart.* 1957, *4*, 127-138.
11. Serra A. et Soini A. — La consanguinité d'une population. Rappel de notions et de résultats. Application à trois provinces de l'Italie du Nord. *Population*, 1959, *14*, 47-72.
12. Ishikuni N., Nemoto H., Neel J. V., Drew A. L., Yanase T., Matsumoto Y. S. — Hosojima. — *Am. J. Human Gen.*, 1960, *12*, 67-75.
13. Freire-Maia N. — Inbreeding in Brasil. *Am. J. Human Gen.*, 1957, *9*, 284-298
14. Roberts D. F. — Some Genetic Implications of Nilotic Demography. *Int. Int. Cong. Human Genetics. Acta Gen. Stat. Med.*, 1956-57, *6*, 446-452.
15. Tanner R. E. S. — Fertility and Child Mortality in Cousin Marriages. A study in a Moslem Community in East Africa. *Eugenics Review*, 1958, *49*, 197-199.
16. Sutter J. — Recherches sur les effets de la consanguinité chez l'homme. *Biologie Médicale*, 1958, *47*, 563-660.